

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° VI-2</b>  <b>19SGADL0194</b>

**SEANCE DU**  
**21 NOVEMBRE 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>59</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>15 novembre 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>22 novembre 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>Conseil de développement durable -</b> <b>Rapport annuel d'activités</b> <b>2018/2019</b>
--

<b>Nombre de Conseillers ayant pris</b> <b>part au vote : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>pour : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant</b> <b>abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 11</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 21 novembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHET

**VICE-PRESIDENTS**

M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - Mme Marie-Lise GRAZIA - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
M. POLITI (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Josiane BERARD)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)  
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)  
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)  
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Gilbert COULON



Vu l'article L 5211-10-1 V du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation d'un rapport d'activité par le conseil de développement durable à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2014 validant l'adoption d'un nouveau règlement intérieur du Conseil de développement durable de la Communauté urbaine Creusot Montceau,

Le rapporteur expose :

« La communauté urbaine s'est dotée en 2000 d'un conseil de développement durable (CDD), mis en place dans le cadre de la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite Loi Voynet.

Véritable instance de démocratie participative, au service du territoire et de ses habitants, il a pour rôles principaux de :

- Donner un avis sur les stratégies, les plans d'actions, les projets et les sujets à enjeux propres à la communauté urbaine ou concernant l'ensemble du territoire,
- Produire des analyses et des expertises exploratoires et, à sa propre initiative, se saisir de sujets et d'enjeux intéressant la communauté urbaine et son territoire,
- Créer les conditions de participation des citoyens et des usagers du territoire au développement et à l'évolution de ce dernier.

Les membres du conseil forment des groupes de travail et se saisissent des thématiques intéressant la communauté urbaine et son territoire dans des domaines variés : environnement, cadre de vie, loisirs, tourisme. Leurs analyses et propositions sont transmises au président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Le 2 juillet 2015, un nouveau CDD a été installé pour une durée de 6 ans avec un renouvellement de ses membres à mi-mandat. Le conseil de développement durable renouvelé a été installé lors d'une réunion plénière le 3 juillet 2018.

Conformément à l'article 15 de son règlement intérieur, le conseil de développement durable a établi et validé en réunion plénière le 11 juillet 2019 son rapport d'activités 2018-2019, rapport qui a été remis au président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Depuis 2015, l'article L 5211-10-1 V du Code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport d'activité du conseil de développement durable soit examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir examiner ce rapport, d'en débattre et in fine d'en prendre acte. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De prendre acte du rapport d'activité du Conseil de Développement Durable pour l'année 2018 – 2019.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le  
et publié, affiché ou notifié le

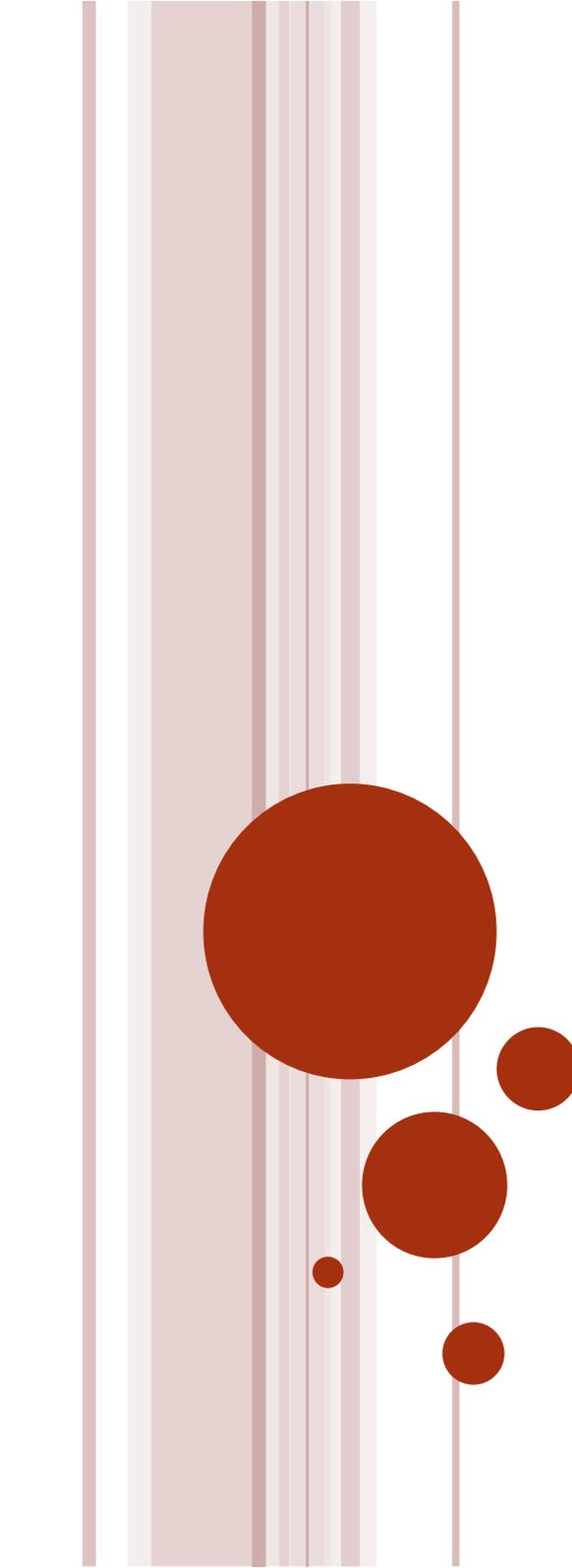
LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le VICE-PRÉSIDENT,

Jean-François JAUNET

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le VICE-PRÉSIDENT,

Jean-François JAUNET

A decorative vertical bar on the left side of the page, featuring a gradient from light to dark brown and several red circles of varying sizes. The text is positioned to the right of this bar.

# **RAPPORT D'ACTIVITES 2018/2019**

**Conseil de Développement  
Durable de la Communauté  
urbaine Creusot-Montceau**

# SOMMAIRE

- **Organisation et fonctionnement.....3**
- **Travaux conduits.....7**
  - Saisines et auto saisine: **PLUI – Eau - Référentiel DD.....7**
  - Travaux d’expertise: **Acteurs économiques - Territoire, Patrimoine et Développement Durable - Projet alimentaire territorial.....11**
  - Rencontres et contributions.....14
- **Perspectives.....15**
- **Annexes - Avis et contribution du CDD: 1. Saisine PLUI – 2. Suivi de l’élaboration du PCAET – 3. Suivi du programme TZDZG.....19**

# ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

## COMPOSITION

- Le renouvellement à mi mandat a vu le **départ de 8 personnes** et l'**arrivée de 9** nouveaux membres (cf. bilan du renouvellement ci-contre)
- 6 des 9 nouveaux membres ont participé à un **temps de travail spécifique** pour leur présenter notre organisation, nos méthodes et nos travaux en cours. Deux **séances de formation** à l'utilisation de notre plate-forme **Interstis** ont été organisées au Creusot et à St Vallier mais avec une **très faible participation**.
- Ces données soulignent la **nécessité d'anticiper le renouvellement** et de développer la démocratie participative sur le territoire en **lien avec les conseils locaux** (habitants, quartiers) et avec les **associations** (via nos groupes de travail) car elles offrent à la fois des compétences et des réseaux.

### Bilan du renouvellement :

#### Pour le 1<sup>er</sup> collège (habitants):

8 démissions en cours d'exercice,  
7 abandons à mi-mandat  
4 nouvelles candidatures  
et 2 transferts du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup>  
collège,

✦ **soit un total de 30 membres  
issus de 15 communes (au  
lieu de 18) pour 60 places**

#### Pour le 2<sup>e</sup> collège (partenaires socio-économiques):

1 démission en cours d'exercice,  
aucun abandon à mi-mandat,  
2 nouvelles participations  
(Education Nationale et  
Université), 1 refus et 4 non  
réponses

✦ **soit un total de 11 membres  
pour 15 places**

#### Pour le 3<sup>e</sup> collège (personnes qualifiées):

3 démissions en cours d'exercice,  
1 abandon à mi-mandat  
3 nouvelle participation,  
3 non réponses  
et 2 transferts du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup>  
collège

✦ **soit un total de 12 membres  
pour 15 places**

# ORGANISATION DES TRAVAUX

Au cours de cette troisième année de mandat **notre Conseil de Développement Durable aura tenu 19 réunions réparties comme suit :**

Type de réunion	nombre de réunions		taux de participation		
	2017-18		2018-19	2017-18	2018-19
Réunions plénières ou thématiques	6	↓ -1	5	entre 17 et 25% (moyenne 21%)	entre 16 et 31% (moyenne 24%)
Réunions d'ateliers et groupe de travail	11	↓ -1	10	entre 12 et 56% (moyenne 33%)	entre 13 et 63% (moyenne 38%)
Réunions d'équipe	6	↓ -2	4	entre 50 et 75% (moyenne 52%)	entre 63 et 86% (moyenne 77%)

La réunion d'équipe du 6 mars 2019 a été l'occasion d'une rencontre et d'un temps de travail avec M. Macron, Directeur Général des Services, pour améliorer l'intégration de nos travaux dans le calendrier des élus et amorcer une réflexion sur les perspectives du prochain mandat.

# EQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT

- Nous avons installé des méthodes et **démarches de travail bien rodées** avec nos référentes et tenu avec elles, en alternance avec les réunions de l'équipe d'animation, des temps de suivi de nos activités et chantiers.
- Une **rencontre avec M. Briatte, Directeur de l'Economie et du Développement Territorial** a permis de faire le bilan de la première année du nouveau fonctionnement.
- L'accompagnement du CDD constitue une **charge importante pour les personnes concernées** dans le cadre d'une augmentation des missions et d'une évolution de la direction. Cet accompagnement nécessite une maîtrise et un contrôle dans un cadre contraint et suppose une **optimisation du temps disponible**. Il faut retenir l'effet positif de la désignation d'un **secrétariat dédié**, l'amélioration appréciable au niveau de la cohérence des missions et se féliciter de l'**engagement** militant de l'équipe tout en regrettant la disponibilité toujours limitée de Laurence dont les autres missions n'ont pas été allégées.
- Les échanges ont également permis d'aborder quelques perspectives et notamment l'optimisation de notre fonctionnement pour la fin de mandat, et le souci d'une bonne intégration de nos travaux dans les préoccupations communautaires. **Dans la perspective du prochain mandat il faudra s'interroger et formuler des propositions pour que le CDD dispose d'une structure ou à tout le moins d'une équipe dédiée avec au moins un(e) réel(le) « chargé(e) de mission » aux côtés du (de la) président(e) et de l'équipe d'animation.**

# INFORMATION ET COMMUNICATION

- Des **lettres internes ont été préparées à l'issue de chaque réunion de l'équipe d'animation** et diffusées par voie postale à tous les membres.
- Nous avons, aussi régulièrement que possible, mis à jour notre **site internet public** mais l'absence de compteur nous empêche d'en connaître la fréquentation. Au 27 juin nous enregistrons **82 connexions à notre formulaire de contribution** sur notre site internet soit 27 contacts au cours de l'exercice et **3 nouvelles contributions** (7 depuis l'ouverture) : 2 demandes d'info et 1 demande de participation.
- Nous avons été satisfaits de la parution d'un **dossier « Zoom » dans le numéro de mai 2019 de la revue communautaire**.
- A partir d'une réflexion conduite par l'équipe d'accompagnement avec Sylvie Boudot, puis au sein de l'équipe d'animation nous avons engagé un **échange avec le service communication** qui se traduira par :
  - l'élaboration d'une **charte graphique du CDD** (logo, documents)
  - des temps de travail réguliers au sein de l'équipe d'accompagnement avec la **référente désignée au sein du service**
  - une **révision de notre site internet**, avec un recours éventuel à un prestataire de services extérieur.
- Il faut souligner l'**importance d'améliorer nos actions de communication** pour développer nos liens avec les habitants. Ceci passe par notre présence dans la revue communautaire mais aussi par un **travail plus structuré avec les médias locaux**. Une info pourrait également être proposée aux bulletins municipaux.

# TRAVAUX CONDUITS

Notre **démarche contributive** s'est poursuivie dans les mêmes perspectives sur la base d'un **travail continu avec les élus et les services** en charge des dossiers traités.

SAISINES  
ET AUTO-  
SAISINES

- Après nos travaux et rapports, clos par l'adoption du projet par le conseil communautaire, l'atelier a tenu une première réunion pour envisager d'abord un suivi de l'enquête publique, suivi dont la pertinence a été confortée après l'annonce de l'avis défavorable émis par les enquêteurs. Notre saisine n'était donc pas tout à fait terminée et une seconde réunion a permis de **prendre connaissance des modifications apportées au nouveau projet soumis aux élus en juin**.  
Les conclusions de ce travail figurent en annexe au présent rapport.

- L'atelier a par ailleurs engagé, en synergie avec l'atelier référentiel DD, une première phase de **travail prospectif pour l'élaboration de propositions dans la perspective d'un projet territorial de développement durable**.

Partant du triple constat:

- que depuis la fin de l'Agenda 21 aucun document de référence ne permet de concevoir une politique coordonnée de DD,
- que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable auquel nous avons contribué ne trouve pas toutes ses traductions dans le PLUI,
- qu'au-delà des actions ponctuelles ou sectorielles (PCAET, TZDZG), les choix communautaires auraient besoin de s'inscrire dans un projet global et cohérent en matière de développement durable,

il nous paraît en effet **opportun et nécessaire de proposer à la future équipe communautaire un document de référence** porteur des orientations permettant de concevoir un **véritable projet de développement durable**.

# P.L.U.I

- Au cours de trois réunions avec le service et avec la vice-présidente en charge, l'atelier a poursuivi ses travaux sur les deux derniers points de notre saisine.
- Nous avons notamment approfondi nos informations et poursuivi nos échanges sur les **ressources en eau de la communauté**, sur leur **qualité** et leur **préservation**.
- Nous avons aussi recueilli les éléments de **suiti et de bilan de la première année** de fonctionnement du nouveau dispositif de gestion du service de l'eau sur la communauté via **C.mon.O.**
- **Ces travaux feront l'objet d'un rapport**, dont le projet est en cours d'élaboration, qui sera soumis à une réunion plénière avant la fin de l'année 2019.

# EAU

- L'atelier a programmé les réunions nécessaires à la préparation de son avis et de ses contributions au rapport de développement durable de la CUCM. Ces travaux feront l'objet d'une réunion plénière en octobre 2019 au cours de laquelle seront également débattues nos premières propositions pour un projet territorial de développement durable.
- Nous avons décidé de centrer nos travaux sur deux programmes phares de la CUCM:
  - Après avoir invité nos membres à participer aux ateliers organisés pour son élaboration, nous avons tenu une deuxième réunion thématique sur le **Plan Climat Air Energie Territorial**. Ces travaux ont permis de porter au sein du comité de pilotage, où siège le président du CDD, nos **avis et nos contributions** qui font par ailleurs l'objet de l'**annexe 2** du présent rapport.
  - Il n'a par contre pas été possible d'organiser la réunion thématique que nous souhaitions sur le programme « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** ». L'atelier propose en **annexe 3** un **avis sur le bilan présenté en comité de pilotage** début juin.

## RÉFÉRENTIEL DD

# TRAVAUX D'EXPERTISE

## Acteurs économiques

Le groupe de travail ne s'est réuni que tardivement cette année mais nous avons essayé de **maintenir nos relations avec nos partenaires** dont l'université, le collectif Lianes et quelques entreprises.

Nous avons cependant été associés aux travaux conduits par l'association **Active** dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'économie sociale et solidaire (ESS) sur Coriolis en lien avec le **dispositif régional « Générateur »**.

Nous avons également suivi la mission confiée à Aurélien Tramoy pour la **prise en compte de l'Ecologie Industrielle sur le territoire**.

Il nous semble plus que jamais nécessaire de développer nos réflexions sur les questions d'**écologie industrielle**, de **formation** et de **développement de l'ESS**.

## Territoire, patrimoines et développement durable

Le temps fort des travaux sur ce thème a été la **rencontre organisée à Montceau le 29 septembre 2018**.

Les participants ont été nombreux et les travaux riches. Nous avons accueilli **28 participants** : 14 membre du CDD, 6 élus municipaux, 7 acteurs du patrimoine et 1 habitante.

Une **table ronde**, un **débat** et des **ateliers** ont permis de relever quelques orientations qui ont servi de base, en février, à un **travail avec l'Écomusée dans le cadre des auditions conduites pour l'élaboration du nouveau Projet Scientifique et Culturel (PSC)** qui devrait être proposé aux élus avant la fin du mandat.

Nous sommes en attente d'une restitution des auditions et d'une réunion thématique qui nous permettra de **prendre connaissance du PSC** avant son adoption par les élus **et d'y apporter notre avis**.

## Projet alimentaire territorial

- Le groupe de travail s'est attaché à la préparation de la **rencontre du 14 juin 2019** à Blanzay sur le thème « Bien manger... l'**alimentation durable : un levier de développement pour notre territoire**, un pari qui nous concerne tous ! » avec : une table ronde pour présenter le principe des **dispositifs alimentaires territoriaux** existants, un **retour d'expérience** d'un territoire engagé dans une telle démarche, ainsi que des **initiatives locales** ponctuelles ; exposés suivis par des ateliers pour engager les échanges.
- Nous avons accueilli **51 participants** :
  - 8 membres du CDD,
  - 11 élus locaux,
  - 4 représentants d'organismes divers,
  - 4 acteurs du monde agricole,
  - 11 membres d'associations et acteurs locaux,
  - 5 représentants des services communautaires,
  - 6 habitants
  - 2 intervenants extérieurs.
- Le relevé des témoignages et compte rendu des échanges en cours de validation fera l'objet d'une large diffusion et d'une prise en compte dans nos futures contributions.

# RENCONTRES ET CONTRIBUTIONS

- Le président du CDD, et le président de la CUCM ont été conviés à une **réunion décentralisée du bureau du CESER** le 18 janvier 2019 pour "évoquer les sujets et enjeux qui caractérisent notre territoire, de même que la situation nationale qui interpelle toutes les formes de représentation, pour partager nos visions respectives et les propositions à mettre en œuvre concrètement sur les territoires". Notons que les échanges avec le CESER se poursuivront à son initiative par une **rencontre des conseils de développement de la région le 18 septembre** à Dôle.
- Comme nous l'avions souhaité à plusieurs reprises nous avons pu intervenir lors d'une **Conférence des maires de la CUCM** le 7 février 2019. Après un rappel de notre organisation et de notre fonctionnement, il a été question de nos principales missions et nous avons plus particulièrement évoqué la **territorialité de notre "compétence"** ; les **incidences municipales** de nos avis, contributions et propositions ; les opportunités de nos réflexions d'**extension du PADD à un projet territorial de DD** ; les synergies à rechercher et mettre en œuvre en matière de **démocratie participative**.

# PERSPECTIVES...

- L'année 2019/2020 verra le **renouvellement des élus** municipaux et communautaires en mars 2020, elle marquera la fin effective de nos **saisines PLUI et Eau**.
- Nous pourrons et devons cependant poursuivre nos travaux dans le cadre :
  - de notre **auto-saisine « Référentiel DD »** et notamment sur les dossiers **PCAET** (avis à formuler en novembre / décembre) et **TZDZG**.
  - et de nos groupes de travail thématiques : **Patrimoines et territoire, Agriculture et Alimentation, Acteurs économiques**.
- Ces thèmes contribueront à la poursuite de notre travail sur des propositions pour l'élaboration souhaitée d'un **Projet Territorial de Développement Durable**.
- Nous aurons enfin à engager à partir de mars 2020 et dans la perspective de l'échéance de juillet 2021, la **réflexion sur le futur mandat**.

## ANNEXE 1

## SAISINE PLUI

- Il faut d'abord rappeler le **contexte** qui a vu:
  - l'émission de quelques réserves et remarques par les Personnes Publiques Associées (PPA) lors de leur consultation bien qu'elles aient par ailleurs toutes apprécié la qualité du projet,
  - un avis défavorable des enquêteurs qui, au-delà des 365 demandes enregistrées, ont estimé que, compte tenu des réserves des PPA, le public n'a pas été en capacité d'apprécier le dossier à sa juste valeur.
  
- Plutôt que de passer outre, les élus ont donc décidé de reprendre la démarche pour soumettre un **projet amendé** à une **nouvelle consultation** reportant ainsi l'adoption définitive du PLUI. Le service et la commission de travail ont « profité » de cette « opportunité » pour **répondre** bien sûr **aux réserves** et remarques mais aussi pour **aller au-delà** et apporter des modifications supplémentaires **améliorant le projet**.

- En réponse aux réserves et remarques des personnes publiques associées (PPA), le **nouveau projet**:
  - établit des cartes séparées pour le zonage et les servitudes,
  - reclasse certaines zones naturelles et certaines zones naturelles de loisirs en zones agricoles,
  - réduit le périmètre d'une zone d'activités et d'une zone à urbaniser,
  - modifie le plan d'une zone à urbaniser,
  - supprime une zone à urbaniser et un emplacement réservé pour une aire de loisirs.
- *Les remarques formulées sur les thèmes insuffisamment abordés (protection paysagère, patrimoniale et architecturale) feront l'objet d'une **étude particulière et d'éventuelles modifications ultérieures**. Le CDD appréciera d'en suivre la démarche.*
- **30 des 365 requêtes** enregistrées par les enquêteurs ont été **prises en compte**,
  - 20 demandes ont été accordées suite à un avis technique favorable,
  - 10 autres ont été intégrées en raison de leur cohérence avec le PADD et de leur faisabilité.

- *On peut s'interroger sur l'opportunité et les modalités de **participation des communes** en tant que telles à l'enquête publique participation qui intervient apparemment en complément à leur consultation spécifique.*
- Les **délibérations des communes** ont été prises en compte sur la base d'une seule règle : leur conformité aux objectifs du PADD, elles ont visé :
  - la rectification des quelques erreurs,
  - quelques modifications de classement,
  - le changement d'usage de bâtiments agricoles déclassés.
- Le service et les élus ont souhaité en sus aborder diverses **problématiques nouvelles** :
  - la protection contre les inondations de deux zones urbaines,
  - la limitation des changements de destination de bâtiments agricoles (360 propositions) aux possibilités d'accès aux réseaux,
  - la mise en place d'une réglementation pour les constructions neuves dans les 12 cités minières,
  - l'établissement de 4 catégories pour les zones naturelles de loisirs en fonction de leur destination (sport, tourisme...) pour mieux encadrer les autorisations à construire,
  - l'enrichissement de l'OAP cadre pour augmenter et développer les préconisations, environnementales notamment, en compatibilité avec le PADD et au-delà des obligations réglementaires créées par le zonage.

- *Il faut souligner l'intérêt pour la **préservation des cités minières**, une démarche similaire pourrait être opportune pour sauvegarder le caractère des **cités ouvrières du Creusot**, et s'interroger sur le classement des **zones naturelles de loisirs** dont on comprend qu'elles peuvent concerner les golfs ou les parcs mais de façon moins évidente une piste automobile ou d'autres activités à caractère plus économique.*
  
- *De façon plus générale le CDD :*
  - *estime que la démarche engagée **conforte et renforce les objectifs du PADD**,*
  - *regrette que ces circonstances entraînent un report à statuer laissant potentiellement quelques projets en attente,*
  - *sera intéressé par les conclusions de la nouvelle évaluation environnementale du projet,*
  - *confirme que le PADD n'étant pas susceptible d'évolution avant la prochaine révision du PLUI, il apparaît nécessaire de travailler sur un **projet territorial de développement durable** auquel il s'attachera au cours du prochain exercice.*

## ANNEXE 2

## SUIVI DE L'ÉLABORATION DU PCAET

- Il faut en préalable rappeler :
  - que l'élaboration du PCAET n'a fait l'objet d'**aucune saisine** du CDD
  - que nous avons cependant :
    - tenu une première **réunion thématique** en novembre 2017
    - participé aux **ateliers** organisés en mai et novembre 2018
  - que nous avons **déjà avancé plusieurs éléments** relatifs à ce dossier dans le cadre de notre avis sur le PADD
  
- Une réunion thématique de présentation du projet a permis aux membres du CDD de formuler les **observations** suivantes :
  - *Les **objectifs fixés à échéance de 2030** (- 14% de consommation d'énergie par rapport à 2015, 21% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, - 27% de gaz à effet de serre par rapport à 2015) ne sont finalement **pas très ambitieux**, ils apparaissent sans doute comme **raisonnables et atteignables, mais ne s'avèreront sans doute pas suffisants** pour participer à la réduction effective du changement climatique et à la mise en œuvre de la transition écologique.*

- Une réunion thématique de présentation du projet a permis aux membres du CDD de formuler les observations suivantes (suite) :
  - Ce plan **croise et recoupe plusieurs autres dispositifs**, programmes ou projets sur lesquels le CDD est souvent engagé : PLUI HD, ressources en eau, Projet Alimentaire territorial ... Le CDD souligne ici la **nécessité d'un projet cohérent de développement durable du territoire** en alternative à l'ex agenda 21 et en développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable élaboré dans le cadre du PLUI.
  - La réussite de ce plan **suppose une forte exemplarité de la CUCM** tant dans son fonctionnement interne, que dans la mise en œuvre de ses services et la gestion de ces moyens et équipements ; et une implication sans faille dans un indispensable **rôle de « chef de file »** et de mobilisation des acteurs.
  - L'ensemble du projet comporte un très **large éventail de mesures** très diverses qui nécessiterait que soient **ciblées et priorisées** quelques **actions « phares »**, porteuses de **plus d'ambition**.

- Une réunion thématique de présentation du projet a permis aux membres du CDD de formuler les observations suivantes (suite) :
  - *Les participants soutiennent notamment les **perspectives favorisant les conversions à l'agriculture biologique** pour les effets positifs que ce mode de culture apporte à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation des milieux et des ressources. De même toutes les **initiatives liées à l'autonomie alimentaire** constituent un enjeu et une opportunité essentielles d'un tel plan.*
  - *Les objectifs et actions en matière de **développement des énergies renouvelables** pourraient constituer une **autre priorité**. **L'inventaire des potentialités** du territoire doit être poursuivi et approfondi et le travail sur les ressources locales spécifiques : **bois énergie et méthanisation, développé**. Il faut cependant se montrer vigilant sur la **bonne mise en œuvre de la filière bois** qui peut être vertueuse (amélioration de la gestion des haies bocagères) ou destructrice (surexploitation forestière). La mise en place d'une **filière universitaire « Energies »** pourrait constituer une perspective intéressante en termes de formation et de recherche.*

- Une réunion thématique de présentation du projet a permis aux membres du CDD de formuler les observations suivantes (suite) :
  - *Les propositions sur la **mobilité** restent floues et **devront être précisées** et bien formalisées dans la perspective du plan global à l'étude.*

*Il conviendrait par exemple de **promouvoir plutôt que de favoriser les mobilités douces** et de travailler sur les perspectives de **globalisation des flux et de mutualisation des moyens**.*

*Mais le problème des déplacements doux ne se résume pas à faire des voies cyclables, il est aussi nécessaire d'**améliorer les voies ordinaires existantes**.*

*Il est donc indispensable d'**articuler** la réflexion sur les **déplacements doux** avec un plan plus global de **réfection/rénovation de la voirie**.*

- Une réunion thématique de présentation du projet a permis aux membres du CDD de formuler les observations suivantes (suite) :
  - *La **principale priorité** suggérée concerne **l'animation du territoire et la mobilisation des acteurs**. L'enjeu de **modification des habitudes et des comportements** (déplacements, alimentation, chauffage, ...) est fondamental et le plan n'étant pas opposable, il établit une **priorité à l'incitation sur la contrainte**. Sa mise en œuvre suppose donc un **dispositif global d'accompagnement**, la mise en place d'un « **guichet unique** », la création d'un **fond d'initiatives citoyennes** seraient autant d'initiatives susceptibles d'y contribuer. Il y aurait aussi une possibilité de faire des incitations une **priorité en matière de communication** pour encourager une conduite environnementale raisonnée et pourquoi pas une cellule dédiée "**communication environnementale**" pour faire comprendre que certains comportements que l'on trouve "naturels" sont totalement nuisibles.*
- *Les membres du CDD actent la **prise en compte de la plupart de ces remarques et contributions dans le projet** qui a été soumis aux élus communautaires le 27 juin 2019.*

## ANNEXE 3

## SUIVI DU PROGRAMME TZDZG

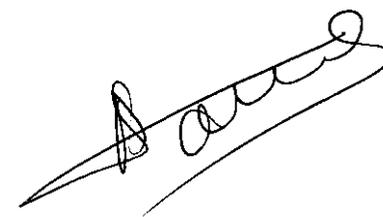
- Nous noterons tout d'abord que ce programme n'a fait l'objet d'**aucune saisine**, cependant, le CDD siège au **comité de pilotage** et a participé plus activement au **groupe de travail sur les entreprises** en lien avec les réflexions envisagées sur la contribution des acteurs économiques du territoire à son développement durable.
- Dans les différents temps de travail qui leur ont été proposés, et notamment lors de réunions thématiques, les membres du CDD se sont plus particulièrement intéressés et interrogés sur :
  - le **mode de financement de la collecte des déchets ménagers** (voir à ce sujet notre contribution au rapport de DD 2017)
  - la **convergence** et les **interactions** des **différents programmes** communautaires (avec le PCAET entre autre)
  - l'implication dans la durée et le **devenir des actions engagées à échéance du dispositif** avec entre autre la mise en place d'un programme local de prévention.

- Le bilan des trois années de ce programme a été présenté au comité de pilotage réuni le 6 juin 2019.
- Nous pouvons en retenir :
  - des **performances positives pour l'amélioration des collectes** notamment pour les déchets recyclables et le déchets verts,
  - une **augmentation** significative du **budget prévention**,
  - la **transversalité des actions** et la mobilisation croisée des services (PCAET, Eau ...),
  - l'**intérêt des actions et programmes d'information et sensibilisation** tant pour les habitants que pour le milieu scolaire,
  - l'**implication des communes** dont le programme a favorisé la mobilisation et l'accompagnement.
- Quelques **réserves** seraient à formuler à propos :
  - des actions en direction et **avec les entreprises (engagements à confirmer et développer)**
  - de la mise en place (un peu lente) du **projet de recyclerie**
  - de l'**implication (à élargir)** de tous les **acteurs et services publics** du territoire

- **Trois éléments** nous semblent décisifs à **poursuivre et à développer** pour la réussite des actions :
  - l'**exemplarité de la (des) collectivité(s)** jusque dans leur fonctionnement,
  - l'**implication des acteurs** et des partenaires,
  - la **mobilisation des habitants**.
  
- Dans le cadre des suites à donner, le CDD sera attentif :
  - au développement de la **cohérence** et des **interactions** avec les **autres programmes** et dispositifs,
  - à la mise en place annoncée d'un **service prévention des déchets** et d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**),
  - à la prise en compte des questions d'**écologie industrielle**,
  - à l'opportunité d'une **labellisation Economie Circulaire**, proposée par l'ADEME avec la mise en œuvre d'un référentiel de suivi et d'évaluations.
  
- Des choses très concrètes ont été mises en œuvre. Il aurait peut-être fallu conclure ce bilan en en mettant en avant ce qui, dans ces actions, s'inscrira dans la durée, sera pérennisé ; prévoir une **évaluation dans un an ou deux des changements dans les comportements** des différents acteurs ; et **évaluer les économies réalisées**.

Pour les membres du CDD présents à la réunion plénière du 11 juillet 2019

Daniel Saunier, président du CDD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Saunier', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name.